

Séance du 23 juin 2023
Délibération n°23/ 321

OBJET

Rapport de madame le Maire

Délégation Bien-être Animal -
Subvention aux associations

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille porte une attention particulière au vivre ensemble et à la solidarité, y compris par des démarches d'accompagnement concernant le bien-être animal. L'animal de compagnie permet de retrouver ou d'accéder à un équilibre physique et mental, quelquefois même à une nouvelle raison de vivre. Nous constatons combien certains d'entre eux souffrent de manques de soins, de pathologies diverses, ce qui engendre de ce fait des situations de détresse, tant chez les humains que chez les animaux.

Les soins vétérinaires des animaux de compagnie représentent un coût important pour les foyers modestes. Ce coût peut conduire à la détérioration des soins et de l'alimentation des personnes fragilisées, ou conduire à l'abandon de son animal.

Pour ces raisons, la Ville de Lille veut s'appuyer sur un partenariat fort avec les acteurs locaux pour contribuer à la résolution de l'absence ou du manque de soins de base des animaux domestiques des personnes les plus démunies. Ce dispositif fait partie du déploiement des 50 actions du Plan Lillois de lutte contre les exclusions 2022-2026, adopté par le Conseil municipal au mois de février dernier.

L'aide financière, proposée sous forme de subventions, ainsi que les actions mises en place, sont détaillées dans le tableau ci-joint.

Conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, au décret n°2001-495 du 06 juin 2001 et à la délibération municipale n°16/138 du 18 mars 2016, des conventions régissent les relations entre la ville et les associations recevant plus de 15 000€ de subventions par an.

En accord avec la :

Commission(s)	Réunies(s) le
Commission de la Transition écologique, de l'Urbanisme, de la Nature, des Mobilités, de l'Habitat, des Espaces Publics	12/06/2023

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations, pour un montant total de 16 500€, selon la répartition présentée dans le tableau, ci annexé ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer l'avenant entre la Ville et la Sauvegarde du Nord
- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants au chapitre 65, article 65748 fonction 020 – Opération ASOIN n° 3232 « soins vétérinaires », code service ABB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif de Lille peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Transmission en préfecture le

28 JUIN 2023

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
La Conseillère municipale déléguée au bien-être animal

Christelle LIBERT

La secrétaire de séance

Beverly

DELEGATION BIEN-ETRE ANIMAL

Nom et adresse de l'association	Présidents	quartier	Objet, activité de l'association	Actions à financer	Budget total de l'action en 2023	demande 2022	subvention 2022	demande 2023	%demande / budget de l'action	Montant proposé lors du CV de Juin 2023	Sur totale proposée/budget extoral de l'action	Autres financements
LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX DU NORD 16 rue de Marquillies 59000 Lille N° de SIRET 78371332400037	Martial BOUTON	Lille	Association reconnue d'utilité publique par décret du 25 juin 1965 a pour but d'améliorer le sort de l'animal et assurer sa protection par tous moyens légaux	Soins aux animaux: L'association a pour objectifs d'aider les personnes en difficultés à soigner leurs animaux, encourager les stérilisations et identifications d'animaux, sensibiliser les populations au bien-être animal. Elle recueille, par l'intermédiaire de la fourrière et du refuge, plusieurs milliers d'animaux chaque année qu'elle restitue à ses propriétaires ou qu'elle fait adopter pour leur offrir une nouvelle vie. L'abandon d'animaux, que ce soit en refuge ou sur la voie publique est une catastrophe, surtout quand il a une origine financière. L'accès aux soins et à la stérilisation à moindre coût offre de vraies chances de limiter ce phénomène. L'accès à la stérilisation et à l'identification est également un moyen efficace de limiter la prolifération des chats en milieu urbain.	10 070 €	9 000 €	9 000 €	5 500 €	55%	5 500 €	55%	Aucun
LA SAUVEGARDE DU NORD 139-201 rue Colbert Immeuble Lille 59000 Lille N°SIRET: 77562467901069	François LEURS	Lille	La Sauvegarde du Nord promeut le respect des droits humains, la lutte contre l'injustice et les inégalités sociales, le refus des discriminations, la solidarité et la responsabilité dans l'esprit du pacte républicain.	Chiens dans la ville: Accueil quotidien des usagers avec chiens au sein du CAARUD. Réalisation en parallèle de séances vétérinaires : identifications, vaccinations (dont "la toux de chien"), rappels des vaccinations, stérilisations, garde des animaux durant les démarches administratives ou participation aux chantiers TAPAJ. Sensibilisation à l'éducation canine.	13 200 €			11 000 €	83%	11 000 €	83%	Aucun

